

Claire BLANCHE-BENVENISTE

L'IMPORTANCE DU "FRANÇAIS PARLÉ"
POUR LA DESCRIPTION DU "FRANÇAIS TOUT COURT"

Pendant longtemps, le "français parlé" a été peu étudié; en 1980, R.L. Wagner le déplorait encore, avec véhémence :

"Est-il admissible que des langues de l'Afrique ou de l'Indonésie soient mieux connues et plus complètement décrites que ce français méconnu ?"

(Wagner 1980, 9).

Lorsque les premières grandes enquêtes sur le "français parlé" commencent, avec des recueils d'enregistrements importants, c'est surtout pour servir à des recherches de sociolinguistique, de psycholinguistique, ou directement pour fournir des matériaux à l'enseignement du français comme langue étrangère¹. L'entreprise de description en elle-même et pour elle-même n'a pas encore été réellement abordée; il s'agirait de décrire la grammaire de cette langue, et c'est dans cette voie, plus austère que celles où l'on cherche des corrélations avec des disciplines annexes, que nous nous sommes lancés à Aix. Ce faisant, nous avons l'idée de décrire, non pas spécifiquement du "français parlé", avec toutes les connotations que cette désignation comporte habituellement, mais du "français tout court". Cette idée se justifie à la fois par les caractéristiques des données recueil-

lies dans les enregistrements et par les méthodes de description.

1. LA COMPLEXITE DU FRANÇAIS PARLE

La désignation de "français parlé" comporte, quelques précautions qu'on prenne, une équivoque fondamentale : les habitudes courantes font qu'on identifie "français parlé" et "français familier". Il est pourtant évident que le type de réalisation, écrite ou orale, n'a rien à voir, techniquement, avec le "niveau" de langue, et qu'on peut écrire du français que les puristes appellent "relâché", tout comme on peut oraliser du français académique. Dans les enregistrements que nous avons recueillis, on trouve du français "en tout venant", de tous niveaux. Chez un même locuteur, et souvent dans des situations qui paraissent objectivement similaires, on trouve des usages extrêmement divers. Ainsi il suffit, semble-t-il, que le locuteur oriente son discours du côté de la solennité pour qu'il adopte une tournure réputée "soignée". C'est déjà un élément qui introduit une certaine diversité dans les niveaux, et qui fait que la langue parlée ne sera pas composée uniquement de français familier, que ce ne sera pas le lieu privilégié des vulgarismes, des "constructions lourdes et peu harmonieuses", contrairement à ce qu'écrivait A.V. Thomas (1956) dans son *Dictionnaire des difficultés de la langue française*.

Pour désigner au moins ces deux pôles des discours, courant et "soigné", que l'on observe dans l'oral, en transcendant l'opposition entre "parlé" et "écrit", plusieurs auteurs ont proposé des solutions. R.L. Wagner (1968-1, 129) distinguait les "énoncés informatifs" et les énoncés "narratifs". Nous avons utilisé, à toutes fins pratiques, les termes de "langue du dimanche" et "langue de tous les jours" (cf. Blanche-Benveniste 1982), en montrant que les deux se révélaient à l'oral. A titre d'exemple, on peut citer l'alternance entre les questions par "est-ce que" et les questions par post-position du sujet clitique, dans une conversation entre enfants de 10 à 11 ans, lors d'une sorte de parodie de jeu télévisé :

- D - Madame Anezin est-elle jeune ou âgée
- L - Est-ce qu'il faut que la salle soit chauffée
- F - Peut-elle le faire en plein air
- L - Prend-elle la même assiette pour le faire
- F - Peut-elle le faire en marchant

(Corpus Brunet, C)

La diversité est plus importante encore. J.R. Firth avait particulièrement insisté, dès 1937, sur le caractère fondamentalement hétérogène qu'on pouvait trouver chez un seul et même locuteur :

"[Language] is more heterogeneous and disconnected than most of us would care to admit. We have, for instance, as many 'sub-sets' as there are special systems of behaviour, special 'sets' of social attitudes linked up with specialized languages. A man may have a bundle of assorted 'sets', he may be at times a local peasant villager, at other times all the 'set' of what is loosely called the educated class may take the stage"

(Firth 1966, p. 92).

Cependant, le préjugé qui consiste à ne voir dans le langage parlé que le seul caractère "familier" est un préjugé tenace. Il faut se convaincre par soi-même du contraire, en travaillant sur des données sérieuses, pour apprécier la pertinence des observations de J.R. Firth.

Si l'on reconnaît que, dans la langue parlée par un seul et même locuteur, on trouve des niveaux hétérogènes, qui représentent aussi bien du français standard que du français familier non standard, alors se pose le problème de la description. Deux sortes de préjugés interviennent ici, pour faire penser qu'une description d'ensemble ne sera pas possible :

- 1) on pense souvent que seule la partie normée de la langue pourrait être décrite par des règles rigoureuses; la partie non normée, de par sa nature même, ne s'y prêterait pas;
- 2) à supposer que la partie non normée puisse être décrite à l'aide de règles de grammaire, alors ces règles seront différentes de celles qu'on produit pour la partie normée de la langue; on arriverait, en ce cas, à dégager deux grammaires, dont l'une serait adaptée au

français standard et l'autre serait spécifique du "français parlé familier".

Pour le premier point, on peut rappeler l'opinion d'un linguiste accoutumé à raisonner sur les descriptions "de terrain", comme Z. Harris (1954), qui montre que le préjugé ne résiste pas à l'examen :

"On a souvent pensé qu'on ne pouvait formuler de règles que pour des aspects normatifs de la grammaire (parce que, pensait-on, les écarts entre l'usage normatif et l'usage de conversation étaient trop capricieux); ou bien on a pensé qu'on pouvait établir des règles pour un dialecte standard, mais pas pour un parler 'sub-standard', ni pour un parler argotique; ou bien encore on a pu penser qu'il fallait donner à ces recherches un arrière-plan historique, et se fonder sur la dérivation apportée par l'histoire, avec cette idée que les formes de langage antérieures étaient d'une certaine façon plus régulières. Et pourtant, chaque fois que l'on a étudié des dialectes, on a pu trouver des éléments qui avaient des régularités d'occurrence et on a pu montrer qu'on pouvait établir la relation entre ces occurrences sans faire référence à l'histoire".

On devrait rappeler que W. Labov a consacré une partie de ses recherches à combattre le préjugé d'absence de règles dans le "Black English" et la leçon de toute la linguistique qui se réclamait tant soit peu du "structuralisme" visait précisément à montrer que, sous l'apparent désordre des parlars non appris à l'école, se révélaient des structurations étonnantes de formes. Pour le français, la leçon a été peu entendue, comme en témoigne l'indignation de R.L. Wagner :

"On va parlant de 'langues naturelles'. N'est-ce pas une duperie, s'agissant de la nôtre, quand des francistes (dont certains se disent saussuriens) ignorent encore à peu près tout des formes de l'idiome qui frappe l'oreille d'un étranger lorsqu'il débarque à Paris, à Dijon, à Lille ?"

(Wagner 1980, p. 9).

Si les règles linguistiques devaient avoir pour finalité de légitimer les seules formes de l'usage normatif, elles joueraient un rôle un peu curieux dans une sorte de "police des usages" ² ...

Le deuxième préjugé évoqué suppose qu'il y a une certaine cohérence entre les systèmes de règles que l'on dégager pour faire une description linguistique et la qualité plus ou moins "correcte" des usages³. La relation entre les deux ordres de faits n'est sans doute pas si simple, comme l'avaient fort bien vu J. Damourette et E. Pichon, qui sont parmi les rares descripteurs du français qui aient réellement intégré des exemples de français parlé dans leurs données; il serait très intéressant de recenser comment les exemples réputés "incorrects" leur servent, tantôt sous forme de complémentarité, tantôt sous forme de "prolongements", à parfaire leur description des systèmes de formes qu'ils cherchent à dégager. Je voudrais présenter ici quelques exemples tendant à montrer que, pour dégager des systèmes de formes cohérents dans la description, il est très souvent nécessaire de rassembler des usages de la langue qui paraissent se situer à des "niveaux" de norme hétérogènes. En établissant ce point de méthode, on pourrait justifier l'idée que l'étude du "français parlé", où figurent, en tout venant, tous les niveaux possibles, est en fait l'étude du "français tout court".

Je commencerai par trois exemples qui montrent des systèmes de formes "en supplétisme": les noms de nombre, le pronom interrogatif sujet et les pronoms "en, y". Dans un deuxième temps, je prendrai l'exemple d'usages qui diffèrent entre eux par des façons différentes de délimiter les systèmes de formes qu'ils utilisent, à propos de certaines propositions relatives à préposition, et à propos du système de formes verbales décrit par G. Guillaume.

2. USAGES ET SYSTEMES DE FORMES EN SUPPLETISME

Pour préciser les notions d'"usages" et de "système de formes", je prendrai une comparaison avec les noms de nombre, dans deux cas particulièrement intéressants.

- 1) Pour les noms de nombre qui expriment l'addition de la première dizaine et des unités, de 11 à 19, on voit deux organisations qui se suppléent :

- a) L'une comporte le morphème de la dizaine, "dix", et les morphèmes d'unités semblables à ce qu'ils sont à l'état libre :
- dix- (-sept, -huit, -neuf);
- il s'agit d'une organisation du type des "mots composés", où la succession entre dizaine et unités vaut pour un signe d'addition.
- b) L'autre ressemble au type "dérivationnel" et comporte en premier lieu les morphèmes d'unités, réalisées sous la forme d'allomorphes assez particuliers, et en second lieu une désinence "-ze" qui marque la dizaine ⁴ :

(on-, dou-, trei-, quator-, quin-, sei-) -ze

On a ici deux micro-systèmes de formes supplétifs; pour les opérations de comptage, nous enchaînons le petit système dérivationnel en "-ze" avec le petit système de composition commençant par "dix-". Nous ressentons ce comptage comme une opération unifiée, et nous avons pour le faire un seul usage, sans distinction entre standard et non standard. Ce patchwork dans le système de formes n'est apparemment pas un obstacle pour les francophones.

- 2) Pour les noms de nombres qui expriment la multiplication des dizaines, on trouve deux organisations :

- a) L'une montre un comptage sur "base 10"; elle est de type dérivationnel et comporte, en premier lieu un allomorphe particulier du nom d'unité, suivi d'une désinence "-ante" qui vaut : "multiplié par 10" :

(tre-, quar-, cinqu-, soix-) -ante

- b) L'autre montre un comptage sur "base 20", et se réalise, dans "quatre-vingt", sur le modèle du mot composé : en premier lieu le morphème de l'unité (de même forme qu'à l'état libre), suivi de "vingt"; la juxtaposition vaut ici une multiplication. Damourette et Pichon avaient dégagé une règle (§ 2520), pour rendre compte des deux valeurs de la juxtaposition :

"Quand, dans un nombrant composé, un nombrant simple se fait suivre d'un nombrant simple de valeur inférieure à lui, il faut entendre qu'il y a addition; quand au con-

traire un tel nombrant se fait précéder d'un nombrant simple de valeur inférieure à lui, il faut entendre qu'il y a multiplication :

- "trente deux" (30 + 2)
- "quatre cents" (4 × 100)
- "quatre-vingt trois" ((4 × 20) + 3)

Cette loi linguistique fait que toute association de nombrants, si arbitraire, si aberrante, si fantaisiste soit-elle, est réductible à une signification arithmétique".

Entre les vingtaines, on additionne de 1 à 19 :

81, 90, 97, 99 ...

(quatre × vingt) + un
(quatre × vingt) + dix
(quatre × vingt) + (dix + sept)

Les formes de "soixante-dix" à "soixante-dix-neuf" montrent que, à cet égard, "soixante" se comporte comme si c'était une "base 20" à laquelle on peut ajouter jusqu'à 19 unités (on a eu autrefois "trois-vingt dix" pour "70", cf. Nyrop, t. II, § 490).

En ce qui concerne les usages, on constate que :

- le français standard de France utilise les deux systèmes, en supplé-
tion : la base 10 de 30 à 60 et la base 20 de 70 à 90.
- le français de Belgique, de Suisse, et en partie celui du domaine
franco-provençal, utilise un autre dosage; il garde généralement le
système fondé sur la base 20 pour "80", et il utilise partout ail-
leurs le système sur base 10 :

(sept-, nonn-) -ante.

Les usages qui employaient sur toute la ligne le système à base 10, avec des formes comme "huitante" ou "octante" pour 80, semblent avoir presque disparu (Littré notait ces deux formes avec ce commentaire : "vieilli, et c'est dommage").

L'usage standard n'est pas fondé sur l'unicité d'un système de formes, mais plutôt sur une sorte de "bricolage" entre deux systèmes, résultant de choix faits au cours de l'histoire. M. Ngalasso m'a signalé que le gouvernement du Zaïre avait décidé par décret, après l'indépendance du pays, de rompre avec l'usage belge et de nommer "70" et "90" à la française, "soixante-dix" et "quatre-vingt-dix", et non

plus "septante" et "nonante". Cohérence d'un système de formes d'un côté, prestige idéologique d'un usage fondé sur des systèmes de formes mixtes de l'autre ...

L'exemple des noms de nombre est sans doute un peu particulier; il montre cependant que la cohérence d'un usage, sentie comme telle par les usagers, n'a rien à voir avec la cohérence du système de formes linguistiques sur lequel il est fondé. Pour avoir une image d'un système de formes cohérent, il est parfois nécessaire de réunir les données de plusieurs usages; ce qui paraît hétérogène sur le plan des usages peut fournir de la cohérence pour l'analyse des formes.

◆ L'exemple du "pronom interrogatif"

C'est un des cas où, pour décrire l'usage standard, on est obligé de faire état d'un mélange entre deux systèmes de formes. En gros, le problème posé est le suivant : il n'y a pas de forme simple de pronom pour interroger sur le sujet non humain. En face de "qui bouge ?", il n'y a pas de "que bouge ?". Les autres points du paradigme disposent d'une forme simple de pronom, de sorte qu'on parle souvent (cf. Togeby 1966, Bonnard 1961), de "trou" dans le tableau des formes du pronom interrogatif :

	"humain"	"non humain"
sujet	qui bouge	—
compl.	qui cherchez-vous à qui pensez-vous	que cherchez-vous à quoi pensez-vous

On dispose de quelques possibilités pour interroger le sujet non humain par "quoi" ou "que", comme dans :

quoi donc a bougé ?
que croyez-vous qui a bougé ?

mais ces quelques exemples ne peuvent combler le "trou". On complète

le tableau des formes en utilisant la forme composée du pronom "que" et de la particule "est-ce qu-e/i" :

qu'est-ce qu-i a bougé ?

La particule "est-ce qu-e/i" apparaît avec l'ensemble des formes interrogatives :

qui est-ce qu-i, à quoi est-ce qu-e, etc.

On a affaire à un cas typique de supplétisme entre deux systèmes de formes; dans le cas du sujet non humain, "qu'est-ce qu-i" vient compléter le système à pronoms. On peut dire que, sur ce point, l'usage standard de l'interrogatif repose sur un patchwork de systèmes de formes.

Ce qui est révélateur, c'est l'embarras de certains grammairiens. Pendant toute une époque, la tournure en "est-ce qu-e/i" avait, comme l'écrit A.V. Thomas (1956) la réputation d'être une de "ces constructions lourdes et peu harmonieuses", "qu'il est préférable de réserver au langage parlé"; il s'agit bien sûr de tous les cas d'emploi de "est-ce qu-e/i", sauf de celui où joue le supplétisme. Grevisse (§ 570) parle de "formes d'insistance", "périphrases un peu lourdes certes"; aux dires d'une grammaire scolaire récente, la tournure, "familiale il y a quelque temps encore, fait désormais partie de la langue courante". Les mêmes grammairiens qui la jugeaient "insistante" ou "lourde" dans les emplois où le simple pronom est possible :

*qu'est-ce que tu vois / que vois-tu
à quoi est-ce que tu penses / à quoi tu penses,*

abandonnent ce jugement pour le cas où elle vient combler le "trou" des pronoms. Grevisse mentionne, en "remarque", et sans autre commentaire :

"au lieu de 'que, quoi', sujets neutres, on emploie dans l'interrogation directe, 'qu'est-ce qui' obligatoirement."

L'effet de supplétisme entre des formes élégantes et une forme qui appartient à un ensemble "lourd" semble le gêner. Il nous semble que ce

cas de supplétisme est banal et fréquent. Cela impose certaines précautions dans la terminologie. On peut parler de "deux usages", dont l'un serait familier (pronom + qu'est-ce qu-e/i) et l'autre standard (pronom simple, sauf pour le sujet non humain), mais on ne peut pas parler d'un "système de formes standard", puisqu'il n'y a pas de système de formes unifié sur ce point. Il semble utile de bien distinguer les deux domaines : celui de l'usage, où jouent les jugements de valeur; celui des systèmes de formes, dont on peut parler en termes d'organisation, de supplétisme, ou de systématité plus ou moins complète.

◆ L'exemple des pronoms "en" et "y" après l'impératif

Il est difficile de donner une description cohérente des formes à partir du seul usage puriste. Une organisation cohérente ne se dégage que si l'on intègre à la description les formes de l'usage "familier". Le problème concerne la forme que prennent ces pronoms "en liaison". Les grammairiens les plus traditionnels présentent les choses ainsi :

- 1) "donnez-nous-en" : /z/ + "en"; le /z/ s'explique par la forme de "liaison" du pronom "nous" qui précède.
- 2) "chantez-en" : /z/ + "en"; le /z/ s'explique par la forme de "liaison" du verbe qui précède.
- 3) "manges-en", "chantes-y" : /z/ + "en", "y"; ici il y a une difficulté; le /z/ s'explique certes par la forme de liaison avec le verbe qui précède; ce verbe a certes une finale en "s" graphique; mais il ne l'a précisément que dans cette situation d'impératif; sinon on écrit, sans "s", "mange", "pense à moi", "chante".

Comme le dit A.V. Thomas, "devant les pronoms *en* et *y* on ajoute *s*, s'il n'existe déjà, au verbe à l'impératif singulier". Le raisonnement est donc le suivant : on prononce /z/ parce qu'il y a *s* graphique; on écrit exceptionnellement un *s* graphique parce qu'on prononce /z/.

- 4) "donne m'en", "emmène m'y"; ici il y a troncation de la voyelle précédente, donc pas de /z/.

Pour ce dernier cas, le français familier a :

donne moi-z-en (ou "donne-z-en moi")
emmène moi-z-y (ou "emmène-z-y moi"),

avec un /z/ qui est totalement illégitime dans ce type de description, puisqu'on ne peut pas le rattacher à un s graphique de liaison (ou à un s écrit pour la circonstance). On trouve également des emplois de /z/ après "leur", et il ne semble pas impossible d'en trouver après "le" ou "lui", bien que nous n'en ayons pas recensés :

donne leur-z-en un peu
donne lui-z-en encore
badigeonne le-z-en

Ce /z/ illégitime, impossible à situer dans la description, est fortement rejeté par le purisme. Il semble qu'il y ait souvent une relation complexe entre la difficulté à analyser une forme et le rejet normatif de cette forme, comme en témoigne A. Chervel (1977). La description traditionnelle peut donner l'illusion de décrire une systématité dans l'usage puriste : /z/ chaque fois qu'il y a liaison avec ce qui précède, y compris dans cette liaison louche où l'orthographe de "manges-en" vient donner un coup de pouce; et une non-systématité dans l'usage "familier" : /z/ indûment, même en dehors de toute possibilité de liaison. C'est une présentation bien suspecte, qui cherche à faire coïncider l'usage et le système de formes, et qui exploite le préjugé selon lequel le français parlé "en liberté" est non systématique.

Une autre présentation est possible; on peut rendre compte des deux systèmes de formes qui interviennent ici, et qui ont chacun leur cohérence, à condition de les isoler de l'usage qui en est fait. La description sera alors la suivante :

- 1) il existe un procédé qui consiste à faire la troncation de la voyelle qui précède, dans les cas où elle rencontre "en" ou "y". L'usage puriste utilise ce procédé pour les formes "moi", "toi", dans "donne m'en", "emmène m'y", comme il le fait pour "en" et "y" placés devant le verbe :

"mène m'y", "tu m'y mènes".

L'usage familier a tendance à ne pas utiliser à l'impératif ce système de troncation. Damourette et Pichon fournissent une citation anecdotique qui montrerait que ce procédé est senti parfois comme ridicule :

"- 'On ne dit pas donne moi z'en une autre, mais donne m'en une autre' - 'Ne plaisantez pas sur ce chapitre, Monsieur. Avec son ânerie coutumière, elle serait capable de croire que c'est vrai'." (§ 2374)

- 2) Il existe un procédé d'allomorphie de "en" et "y", qui se présentent comme "z-en", "z-y" après le verbe impératif, quel que soit l'entourage immédiat. Damourette et Pichon proposaient déjà (§ 2361) d'analyser le /z/ comme "faisant partie de *en, y*", et non "issus des formes précédentes"; nous avons décrit ce phénomène en l'intégrant à une étude générale des allomorphes dans Blanche-Benveniste et Van Den Eynde (1970). L'usage puriste utilise ce procédé, en supplétisme avec le précédent, dans "chantez-en", "parlez-nous en", "parles-en"; pour "parles-en", un trucage orthographique vient légitimer le procédé. L'usage familier peut l'utiliser de façon généralisée, sans supplétisme avec le précédent, ou peut l'utiliser partiellement (pour "donne moi-z'en" mais pas pour "badigeonne le-z-en", par exemple). Il s'agit d'un procédé qui se manifeste, dans cet usage, uniquement après le verbe; aucun usage familier n'a jamais produit l'allomorphe "z-en", "z-y" devant le verbe, ce qui donnerait :
 "*tu moi-z-en donne".

On peut voir, dans cet allomorphe "z-en", "z-y" généralisé après l'impératif, une relation avec l'emploi de "moi", "toi", sans troncation, comme dans "donne moi-z-en" ou "donne-z-en moi", et l'emploi de "le" sans troncation de la voyelle. L'usage standard n'utilise une forme pleine du pronom que lorsqu'il se trouve à la finale du syntagme :

prends-le (mais "persuade *L'en*")
 parle-moi (mais "parle *m'en*");

Un autre système consiste à mettre partout la forme pleine du pronom, en cours de syntagme comme à la fin, et à utiliser, quelle que

soit leur place, les formes "le, moi, z-en, z-y". Les allomorphes "z-en" et "z-y" iraient donc de pair avec les formes pleines des pronoms, "le, moi, toi"; l'ensemble de ces formes pleines de pronoms serait employé après le verbe à l'impératif; ces formes pleines semblent avoir alors un ordre assez libre : on trouve aussi bien "donne-z-en moi" que "donne-moi-z-en", "donne-le-nous" que "donne-nous-le".

Il existe, dans le domaine des pronoms placés après le verbe, une autre particularité qui pourrait venir appuyer cette analyse par le système des allomorphes caractéristiques de cette position : c'est ce qui se passe pour les formes de pronoms sujets postposés au verbe; les formes "il", "elle", "on", postposées après le verbe, peuvent être décrites comme des réalisations allomorphiques particulières en "t-il", "t-elle", "t-on" :

vient-il, aime-t-il, chante-t-on, chante-t-elle.

Aucun phénomène classique de liaison ne peut expliquer ce "t" qui apparaît ici, et qui a reçu assez tard historiquement une notation orthographique.

Une seule et même règle de description peut donc rendre compte des /z/ légitimes et des /z/ illégitimes, dans les emplois de "en" et "y" après l'impératif. Cela implique que l'usage puriste repose sur la combinaison de deux systèmes de formes : procédé de l'allomorphie en /z/ et procédé de troncation de la voyelle précédente. Le français dit "familier" se signale par sa propension à étendre le système d'allomorphie en /z/ et, d'une façon générale, à différencier la forme des pronoms selon qu'ils sont placés avant ou après le verbe. Pour décrire les deux procédés, il est indispensable de mêler les données propres aux deux sortes d'usages ⁵.

Pour les petits systèmes évoqués jusqu'ici, il est inutile de poser deux grammaires différentes; les différents usages du français, puriste, familier et autres, représentent simplement différents dosages entre deux procédés supplétifs. Ces sortes de dosages sont fréquents dans le domaine de la morphologie. Entre tous les usages

possibles, on note une latitude d'emploi analogue à celle que l'on pose pour les réalisations allophoniques, dans les théories du phonème.

Mais tout ne se ramène pas à des supplétivismes de formes, et l'on trouve de nombreux autres types de répartition entre usages et systèmes de formes. En particulier, il y a des cas où l'usage familier peut se décrire comme une exploitation du même système de formes que l'usage puriste, mais plus "limité" dans ses contextes, et plus restreint dans ses valeurs de sens.

3. USAGES ET DELIMITATIONS DIFFERENTES DES SYSTEMES

Citons, entre autres exemples, le cas de l'emploi du "pronom relatif" *qui* précédé de préposition.

L'usage puriste combine librement "préposition + qui" avec un "antécédent, pourvu que celui-ci corresponde au trait '+ humain'":

celui à qui j'ai parlé
celui-ci à qui tu ressembles
Dupont, à qui je pense très souvent
un homme avec qui je travaille
l'homme sur qui je comptais
mes amis chez qui j'ai dîné hier

Nous avons cru pouvoir déceler un usage différent dans le registre de la "conversation familière" (cf. Blanche-Benveniste et Deulofeu 1980). Les emplois de "préposition + qui" y sont très peu nombreux, et ils semblent délimités par des contraintes assez précises. Les contraintes portent en premier lieu sur l'antécédent, qui est de type "indéterminé" :

j'en connais avec qui ça n'est pas possible
un à qui il faudrait en parler, c'est X
personne à qui on puisse le demander
est-ce qu'il y a *quelqu'un* à qui on pourrait le demander
un type à qui tu confies une chose pareille
il faudrait *quelqu'un* avec qui en parler

L'antécédent est "en, un, quelqu'un, personne, un type", etc.; rarement "celui"; jamais "celui-ci". Lorsqu'il s'agit d'un nom, il est précédé de "un", rarement de "le", jamais de "ce" ni de "mon".

Les contraintes portent aussi sur le verbe engagé dans cette construction; il est souvent accompagné d'un modal comme "pouvoir", "falloir" :

à qui on *puisse* le demander
chez qui on *pourrait* aller
à qui il *faudrait* en parler

La forme verbale est un conditionnel, un subjonctif, ou un infinitif :

chez qui on *pourrait* ...
à qui on *puisse* ...
avec qui en *parler*

Si nos observations sont exactes, on pourrait en tirer la conclusion que le syntagme entier, depuis l'antécédent jusqu'au verbe, est marqué par l'indétermination; le pronom *qui* lui-même a cette valeur. En ce cas, il serait assez proche sémantiquement du sémantisme qu'il a dans les emplois interrogatifs, sans antécédent :

à qui en parler ?
à qui tu en as parlé ?
il faudrait savoir à qui en parler.

On remarque d'ailleurs que l'usage puriste et l'usage de conversation utilisent le pronom *qui* interrogatif de la même façon, et avec le même type de fréquence; les usages ne diffèrent pas sur *à qui* interrogatif mais sur *à qui* pourvu d'un antécédent dans l'emploi "relatif". L'usage de conversation utilise le relatif *à qui* avec une valeur d'indétermination qui le rapproche des emplois interrogatifs; c'est sans doute pourquoi il l'emploie moins fréquemment que l'usage puriste. Les deux usages s'éclairent l'un l'autre : le puriste, avec un relatif d'emploi fréquent et peu contraint; le familier, avec un relatif moins fréquent et plus contraint.

Cette situation de "délimitations d'emploi différentes" se retrouve assez souvent ⁶. Elle évoque les cas où l'on a utilisé la notion de "règle à variable".

Dans la description des particularités propres aux différents "niveaux" de français, nous ne prenons pas pour points de départ des notions comme "interrogation, comparaison, proposition relative".

Comparer entre elles des tournures comme "est-ce qu'il vient ?" et "vient-il ?", pour examiner comment se formule l'interrogation est une entreprise périlleuse; les formes n'ont rien de comparable : entre "est-ce que" et "-t-il", rien de commun; l'effet pratique d'interrogation est certes manifeste dans les deux tournures; mais, à ce compte, il faudrait aussi faire intervenir les nombreux autres procédés qui concourent à "faire de l'interrogation"; dans les productions orales ces procédés nous ont souvent surpris, tant par leur fréquence que par leur nature. Citons par exemple le procédé très fréquent de la question par "alternative", recensé par Mathews et Moussa (1982) :

il vient, ou pas ?
il vient, ou ... ?

Un inventaire de tous les procédés d'interrogation utilisés et de leur répartition selon les différents usages serait une chose très précieuse, à la fois pour les études de stylistique, les études de socio-linguistique et les recherches en pragmatique. Mais pour la constitution d'une grammaire conçue comme un système de formes, on sait que cela aboutit au type d'émiettement que l'on a pu à juste titre reprocher aux tentatives de F. Brunot dans *La Pensée et la Langue* (cf. Wagner 1965).

Ce qui intéresse directement la grammaire, c'est de voir comment, à partir de quels systèmes de formes ces effets interrogatifs sont produits, et comment il se fait que le "-t-il" placé derrière le verbe provoque des effets divers, parmi lesquels on trouve l'interrogatif. Evoquer une "grammaire de l'interrogation en français familier et en français puriste", cela semble mener à beaucoup de contradictions, déjà souvent rencontrées dans les tentatives des grammairiens.

Envisager la grammaire comme un ensemble de systèmes de formes, où l'on distingue soigneusement la langue et les emplois que les usagers font de la langue n'est pas une entreprise facile. Un précédent célèbre pourrait nous rendre pessimistes sur les chances qu'il y a de faire admettre cette perspective; c'est celui de G. Guillaume, et

en particulier de l'analyse qu'il a proposée pour le verbe français. Bien que G. Guillaume se soit peu intéressé à la langue parlée en tant que telle, il paraît utile de rappeler ici comment il distinguait les usages et les systèmes de formes.

Dès 1929, il présente une analyse du verbe français fondé sur l'examen des systèmes de formes. Cet examen l'amène à faire une répartition fondamentale entre formes simples et formes à auxiliaires, qui se retrouve à tous les temps et tous les modes :

chanter/avoir chanté – chantant/ayant chanté – chanté/été
 chanté – qu'il chante/qu'il ait chanté – il chante/il a
 chanté – il chanterait/il aurait chanté – il chantera/il
 aura chanté – il chantait/il avait chanté – il chanta/il
 eut chanté –

L'indication de mode ou de temps est portée dans un cas par le lexème verbal, dans l'autre par l'auxiliaire. A ce couplage constant entre forme simple et forme auxiliée, il fait correspondre une valeur constante de signification : la forme simple note l'aspect d'accomplissement et la forme auxiliée l'aspect d'accompli. Pour l'indicatif, le tableau des formes (dans une version ici simplifiée) se présente ainsi :

aspect	passés		présent	futurs	
	1	il chanta	il chantait	il chante	il chantera
2	il eut chanté	il avait chanté	il a chanté	il aura chanté	il aurait chanté

Il comporte deux futurs et deux passés, dotés d'une morphologie partiellement symétrique et un présent. "Il a chanté" est analysé comme l'accompli du présent.

De nombreuses critiques ont été faites contre cette présentation, et beaucoup témoignent du même malentendu fondamental. Ainsi on trouve chez Schogt 1968 cette idée que "il a chanté" doit absolument être analysé comme un passé; c'est avec un sens de passé que les usagers l'utilisent, et c'est même statistiquement un emploi plus fréquent

que "il chanta"; "chanta" est l'expression du passé dans l'usage littéraire; "a chanté" en est l'équivalent dans l'usage familial. La présentation du verbe devrait rendre compte et de cette commune expression du temps passé, et de la répartition en deux niveaux.

G. Guillaume est le premier à souligner qu'on exprime le passé avec "il a chanté" (qu'il nomme "prétérit indéfini"), et qu'il y a une répartition en niveaux d'usages :

"Le prétérit indéfini s'emploie surtout dans la conversation courante, où son emploi prédomine absolument"
(1948, p. 172)

Le tableau qu'il propose n'est pas fondé sur les effets de sens produits, ni sur une répartition *a priori* en niveaux; il est fondé sur l'idée qu'il y a un système de formes organisé, qui constitue une sorte de "réservoir" dans lequel les différents usages vont puiser, selon des principes caractéristiques. L'usage de conversation dit le passé en utilisant l'accompli du présent :

"Quand je dis *il régna*, j'indique le passé pur, époque passée et aspect simple. Mais si je dis *il a régné*, j'indique le passé par aspect composé et époque présente"
(1948, p. 170)

Il est important de comprendre comment l'accompli du présent se prête à l'expression de telle sorte de passé; en cherchant à l'expliquer, G. Guillaume fournit une des meilleures descriptions qu'on puisse donner des deux usages :

"Le passé qu'on obtient en se servant de l'aspect composé est toujours un passé résolu en une situation référée au présent [...] *Je voyageai* nous met en présence du fait même de voyager, tandis que *j'ai voyagé* nous met en présence d'une situation subséquente au voyage . [...] Si le prétérit indéfini s'emploie surtout dans la conversation courante [...] cela tient à ce que la conversation a adopté le récit vertical, selon lequel chaque fait a sa portée propre et évite le récit horizontal où les faits valent surtout par leur enchaînement, leur consécution."
(1948, p. 172)

Les affaires de fréquence sont pertinentes pour caractériser les usages; elles n'ont pas de pertinence pour établir le réservoir de formes disponibles. Certes, s'il se révélait qu'une portion notable des Français ignorent totalement le "passé simple", cela obligerait à proposer un autre tableau pour décrire leur usage. Mais les données que nous avons recueillies montrent que l'on n'en est pas encore là. On trouve des passés simples dans les productions orales, dès qu'intervient la "langue du dimanche"; les enfants l'emploient dans leurs récits, et par exemple dans les histoires de science-fiction. Le tableau des formes de G. Guillaume reste encore adapté à la description des usages.

Une seule grammaire des temps et des aspects suffit ici à rendre compte des différents usages.

Le système de formes proposé depuis plus de cinquante ans par G. Guillaume a été repris par plusieurs linguistes (par exemple E. Benveniste 1959 et 1965) et même par une grammaire scolaire, celle de H. Bonnard 1950, qui en tirait un excellent parti pédagogique. Mais cette présentation rencontre encore les mêmes réticences : qu'est-ce que cette abstraction du système des formes, qui ne représente l'usage de personne et qui prétend représenter l'usage de tous ?

C'est pourtant bien d'une description des divers systèmes de formes que nous avons besoin en premier lieu pour comprendre où s'alimentent les différents usages de la langue et comment ils composent cet ensemble complexe et hétérogène. L'étude du français parlé oblige à tenir compte d'usages hétérogènes et pose par là-même la question de l'unité et de la diversité des emplois de la langue.

Les réponses ne sont pas simples. Il y a des parties dont on voit l'unité, d'autres pour lesquelles il y a sans doute des divergences. L'emploi du subjonctif imparfait est un exemple de "divergence". Pour toute une génération, dont témoigne encore A. Gide, l'imparfait du subjonctif est encore vivant dans un usage de la langue; il se distingue nettement du subjonctif présent, non pas en vertu d'une faus-

se règle de "concordance des temps", mais en raison de sa valeur d'hypothèse. "Je voudrais qu'elle m'aimât" ne dit pas la même chose que "je voudrais qu'elle m'aime". Dans la génération actuelle, les Français, pour leur grande majorité, n'ont plus de forme comme "qu'il m'aimât", dans aucun de leurs usages. Leur subjonctif est organisé différemment de ce qu'il était pour Gide, et le subjonctif présent y prend une autre valeur. Le système de référence a subtilement changé; on ne peut pas décrire l'usage de A. Gide et l'ensemble des usages actuels en recourant au même système de formes.

Procéder par l'examen des différents micro-systèmes de formes est un moyen prudent d'avancer. Si l'on y parvenait tant soit peu, on fournirait par là un instrument qui permettrait de situer les différents usages, et de mesurer leurs façons d'opérer. Dans cette perspective, l'étude du français parlé engage nécessairement l'étude du "français tout court".

Claire BLANCHE-BENVENISTE

Université de Provence

★

NOTES

- 1 Je pense surtout à l'enquête menée pour le Français Fondamental, pour l'enseignement du français, et à la grande enquête faite sur le français parlé dans la ville de Montréal par l'équipe SANKOFF-CEDERGREN, en vue d'une analyse socio-linguistique.
- 2 "Police des usages", c'est un peu le reproche que l'on peut faire à certaines études de la phonologie générative, vers les années 1970; ainsi dans *French Phonology and Morphology*, S. SCHANE donnait des règles de dérivation qui jalonnaient un trajet menant directement aux formes normées; les formes non normatives étaient d'emblée situées comme des "écarts", ou comme des formes qu'il fallait expliquer par de tout autres règles. Cf. BLANCHE-BENVENISTE, "Variations morphologiques du verbe français", in DE CORNULIER et DELL, *Etudes de phonologie française*, Paris, CNRS, 1978.

- ³ Lorsqu'il sera question des différents "niveaux" d'usage, ce sera toujours de façon très approximative; "niveau familier" est pour l'instant une étiquette un peu floue, qui repose sur l'intuition et sur quelques données d'expérience tirées des corpus; "niveau puriste" n'est pas plus strict; les grammairiens normatifs ne sont pas toujours d'accord. Il faut prendre garde, en particulier, au fait que, dans sa version scolaire actuelle, le purisme est souvent plus étriqué qu'il ne l'était dans les grandes grammaires du XIXe siècle, comme celle de BESCHERELLE.
- ⁴ Il n'est pas sûr que les deux façons d'exprimer "la dizaine", "dix-" et "-ze", soient strictement équivalentes; il se peut que la désinence "-ze" indique non pas directement l'addition, mais la distance prise par rapport à "dix"; cf. sur ce point PEDERSEN 1967, p. 243, pour le cas des langues germaniques.
- ⁵ La méthode d'analyse a des conséquences sur la façon de traiter les "fautes". Deux méthodes s'opposent :
- pour l'une, l'usage puriste et l'usage fautif renvoient à deux systèmes de grammaire différents; en ce cas, il y a intérêt à chercher une explication de type systématique, avec deux sources différentes, pour corriger la faute.
 - pour l'autre, usage puriste et usage fautif renvoient à un seul et même système grammatical; il n'y a pas intérêt à chercher une explication de type systématique pour corriger.
- Voici un exemple de chacune des attitudes en question :
- "On considère la faute comme une forme régulière, engendrée par un système d'unités et de règles non conforme au système de la langue normalisée. [...] La pédagogie est plus efficace si on est non seulement capable de constater les fautes, mais surtout de les expliquer" (exemple de faute citée : "couserai").
- J. LEROT, *Abrégé de linguistique générale* (1982), Louvain-la-Neuve, Cabay (p. 81).
- "A la vérité, la meilleure grammaire normative est celle qui ne laisse place à aucun essai de justification des règles"
- R.L. WAGNER (1965), p. 139.
- ⁶ On peut citer l'emploi de "en + Nom", non restreint dans l'usage puriste ("j'en connais une particularité"), restreint, dans l'emploi familier à "en" suivi d'un nom à effet de quantification ("j'en connais un bout, un morceau"). Pour les règles à variables, cf. D. SANKOFF (1978).

BIBLIOGRAPHIE

- BENVENISTE, E., (1959), "Les relations de temps dans le verbe français", *Bulletin de la Société de Linguistique*, LIV-1.
- BENVENISTE, E., (1965), "Structure des relations d'auxiliarité", *Acta Linguistica Hafniensia*, Copenhague, IX-1.
- (Ces deux articles sont reproduits dans *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, 1966.)
- BESCHERELLE, (1867), *Grammaire nationale*, Paris, Garnier.
- BLANCHE-BENVENISTE, Cl. et VAN DEN EYNDE, K., (1970), "Essai d'analyse de la morphologie du verbe français", *Orbis*, XIX, 2.
- BLANCHE-BENVENISTE, Cl. et DEULOFEU, J., (1980), "Divers types de relatives en français parlé", *T.A. Informations, Revue Internationale de traitement automatique du langage*, Grenoble, t. 21, n° 2.
- BLANCHE-BENVENISTE, Cl., (1981), "Etude du trait 'plus ou moins humain' dans les pronoms", *Colloque de psycho-mécanique sur la syntaxe*, Université Laval, Québec.
- BLANCHE-BENVENISTE, Cl., (1982), "La escritura del lenguaje domingue-ro", *Nuevas perspectivas sobre los procesos de lectura y escritura*, E. Ferreiro et M. Gomez Palacio ed., Mexico, Madrid, Siglo veintiuno, ed.
- BRUNOT, Ch., (1953), *La pensée et la langue*, Paris, Masson.
- BONNARD, H., (1950), *Grammaire des lycées et collèges*, Paris, SUDÉL.
- BONNARD, H., (1961), "Le système des pronoms qui, que, quoi", *Le Français Moderne*, 168-182 et 241-251.
- CHERVEL, A., (1977), *Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français. Histoire de la grammaire scolaire*, Paris, Payot.
- DAMOURETTE, J. et PICHON, E., (1911-1940), *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, 7 volumes, Paris, d'Ar-trey.
- FIRTH, J.R., (1937), *The Tongues of Men*, London, Oxford University Press, 1966.
- GREVISSE, M., (1957), *Le Bon Usage*, Gembloux, Duculot.
- GUILLAUME, G., (1929), *Temps et Verbe*, Paris, Champion.
- GUILLAUME, G., (1948), *Leçons de linguistique*, 1947-1948, Paris, Klincksieck et Québec, Presse de l'Université Laval.
- HARRIS, Z., (1954), "Distributional Structure", *Word*, 10, 23.
- MATHEWS, Ch. et MOUSSA, N., (1982), "Recherche sur les formes interrogatives dans des corpus de français parlé", *Mémoire de maîtrise*, Linguistique française, Aix-en-Provence.

- NYROP, Kr., (1930), *Grammaire historique de la langue française*, Paris, Picard.
- PEDERSEN, H., (1967), *The Discovery of Language*, Indiana University Press, Bloomington.
- SANKOFF, D., editor, (1978), *Linguistic Variation. Models and Methods*, New-York, Academic Press.
- SCHANE, S.A., (1968), *French Phonology and Morphology*, Cambridge, MIT Press.
- SCHOET, G., (1968), *Le système verbal du français contemporain*, La Haye-Paris, Mouton, Séries Practica LXXIX.
- THOMAS, A.V., (1956), *Dictionnaire des difficultés de la langue française*, Paris, Larousse.
- TOGEBY, K., (1966), "Les pronoms interrogatifs-relatifs et les conjonctions de subordination", in *Méthodes en grammaire*, Université de Liège.
- WAGNER, R.L., (1965), *Grammaire et philologie, préliminaires*, 2e éd., Paris, Centre de Documentation Universitaire.
- WAGNER, R.L., (1968), *La grammaire française; t. 1, Les niveaux et les domaines; les normes; les états de langue*, Paris, SEDES.
- WAGNER, R.L., (1980), *Essais de linguistique française*, Paris, Hachette.

★ ★